

FORMULE CFS-21(F)

COUR DU BANC DU ROI  
(DIVISION DE LA FAMILLE)                      OU                      COUR PROVINCIALE  
(DIVISION DE LA FAMILLE)  
CENTRE DE \_\_\_\_\_                      DE \_\_\_\_\_

DANS L'AFFAIRE DE : *la Loi sur les services à l'enfant et à la famille* – article 30 ou 40

ET DANS L'AFFAIRE DE : \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_.

ENTRE :

requérant(e),

- et -

intimé(e)(s).

\_\_\_\_\_  
AVIS DE REPRISE D'AUDIENCE  
\_\_\_\_\_

SACHEZ que l'affaire mentionnée dans la requête ci-jointe sera entendue \_\_\_\_\_,  
le \_\_\_\_\_, à \_\_\_ h \_\_\_, à (au) \_\_\_\_\_, dans  
(lieu)  
le (la) \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_, au Manitoba.

SACHEZ AUSSI que si vous ou votre (vos) avocat(s) ne vous présentez pas à la date, à l'heure et au lieu indiqués ci-dessus, l'ordonnance ou les ordonnances qui sont mentionnées dans la présente requête et que la Cour estime justes pourront être rendues en votre absence.

FAIT le \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Nom et adresse du (de la) requérant(e)

FORMULE CFS-21(F)

DESTINATAIRES : \_\_\_\_\_, l'intimé(e) ou les intimé(e)s.

Prochaine date d'audience : \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_, à (au) \_\_\_\_\_.  
(date) (heure) (lieu)

RENONCIATION À L'AVIS DE DEUX JOURS FRANCS

Je renonce à mon droit de recevoir un avis de deux jours francs de la date de l'audition de la présente requête et je suis prêt(e) à ce que l'affaire soit entendue devant la Cour le \_\_\_\_\_.  
(jour de la semaine) (jour) (mois) (année).

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Intimé(e)

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Intimé(e)

\_\_\_\_\_  
Date

NOTE : Le libellé peut être adapté s'il y a plus d'un enfant.

\_\_\_\_\_  
R.M. 76/2000